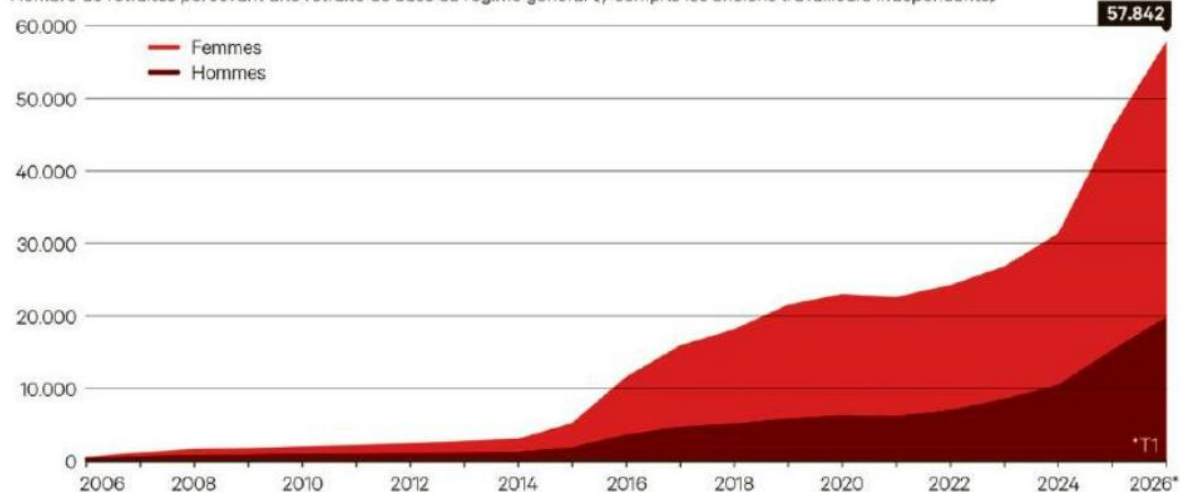


L'attrait grandissant pour la retraite progressive en France

Nombre de retraités percevant une retraite de base au régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants)



« LES ECHOS » / SOURCE : SNS, SNSP-TST

La retraite progressive prend enfin son envol

Longtemps confidentiel, le dispositif censé favoriser une transition en douceur entre la fin de carrière et la retraite a été récemment rendu plus facile d'accès. Et l'effet est spectaculaire.

La retraite progressive est de moins en moins confidentielle. Ce système qui permet à un salarié en fin de carrière de percevoir une partie de sa retraite tout en continuant à travailler à temps partiel est prisé par de plus en plus de travailleurs, relève l'Assurance Retraite. Au premier trimestre 2026, l'organisme qui gère la retraite des salariés du privé et indépendants dénombrait près de 58.000 personnes en retraite progressive. Entre les mois de mars 2025 et 2026, le nombre total de bénéficiaires a été multiplié par près de 1,8 !

Le dispositif – distinct du cumul emploi retraite permettant aux personnes ayant déjà liquidé leur retraite de cumuler pension et revenus du travail – est « longtemps resté marginal », note l'Assurance Retraite mais il a été l'objet d'assouplissements successifs, ce qui explique son décollage récent.

L'âge à partir duquel il est possible de demander une retraite progressive a ainsi été abaissé à 60 ans en septembre dernier. Et ce

pour l'ensemble des générations, alors que le système était jusque-là ouvert aux travailleurs étant à deux ans de l'âge légal de départ (soit âgés d'au moins 62 ans une fois la montée en charge de la réforme des retraites de 2023 achevée).

« Aujourd'hui, les gens peuvent se dire, cela vaut d'autant plus le coup de faire toutes ces démarches si c'est dès 60 ans et pour plusieurs années », note Marilyn Vilardebo, présidente fondatrice du cabinet de conseil en retraite Origami & Co.

« Une dynamique de meilleure connaissance »

La réforme de 2023 a non seulement élargi le champ des bénéficiaires potentiels, aux professions libérales et aux fonctionnaires, qui commencent à s'en emparer, mais a aussi assoupli les conditions d'accès au système. Il n'est désormais plus possible à un employeur de s'opposer à une demande de retraite progressive sans motif légitime.

Le développement de la retraite progressive s'explique « dans une moindre mesure par l'arrivée à l'âge d'éligibilité de générations plus nombreuses, notamment celles nées entre 1963 et 1966 », note l'Assurance Retraite. Elle s'inscrit plus généralement « dans une dynamique de meilleure connaissance et

d'appropriation par les usagers ». La question des modalités de départ à la retraite n'ayant pas cessé d'être sur le devant de la scène ces dernières années. « C'est un dispositif aujourd'hui assez mis en avant par certaines grandes

La réforme de 2023 a élargi le champ des bénéficiaires potentiels aux professions libérales et aux fonctionnaires.

entreprises car cela peut être pertinent dans certaines configurations de pyramides des âges », note Valérie Batigne, dirigeante du cabinet de conseil en retraite, Sapiendo pour qui « cela peut se développer encore ».

La retraite progressive séduit en tous les cas particulièrement les femmes. Elles représentaient les deux tiers des bénéficiaires de ce mode de transition en douceur entre l'emploi et la retraite en début d'année. « Il y a déjà beaucoup plus de femmes que d'hommes qui sont à temps partiel, cela les rend directement éligibles », décrypte Valérie Batigne. « C'est souvent compliqué à gérer par les caisses », regrette cependant l'experte en

retraite. Le dispositif n'est pas sans complexités : la retraite progressive est liquidée de façon provisoire mais recalculée au moment du passage définitif en retraite pour tenir compte des cotisations versées lors de la période à temps partiel (le salarié pouvant cotiser sur la base d'un emploi à temps plein).

Des caisses « engorgées »

« On sent que pour les caisses, c'est aussi un peu nouveau et compliqué, avec des dossiers qui traînent. Déjà que les caisses étaient engorgées avant les assouplissements, là c'est pire, avec des délais importants », estime Marilyn Vilardebo. « On a certains de nos dossiers de retraite progressive qui sont à un an de délai de traitement et il peut y avoir des erreurs. »

« Nous sommes évidemment mobilisés pour sécuriser nos délais et la relation de service », explique-t-on du côté de l'Assurance Retraite où l'on assure que la situation est « saine » sachant cependant que l'afflux de demandes n'est pas « uniforme entre les caisses ». « On n'a pas de remontée de délais allongés sur la retraite progressive à date mais nous sommes vigilants », ajoute-t-on. L'Assurance Retraite a été mise à rude épreuve ces dernières années sur fond de réformes à répétition. — S. P.